

## A retenir

**Rouille**

La période de risque a débuté.





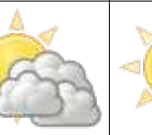



Abonnez vous aux  
éditions Midi-Pyrénées  
du BSV

[www.bsv.mp.chambagri.fr](http://www.bsv.mp.chambagri.fr)

## MÉTÉO

Prévisions du 11 au 16 mars 2016 (source : MétéoFrance, secteur Toulouse Blagnac)

	Vendredi 11	Samedi 12	Dimanche 13	Lundi 14	Mardi 15	Mercredi 16
Températures°C	7 – 11	8 – 10	8 – 10	9 – 11	10 – 13	13 – 10
Tendances						
Vent (km/h)	15 – 20	10 - 20	20 + rafales	5	10	10 – 15

## ROUILLE DE L'AIL

Des premières pustules de rouille sont observées depuis la semaine dernière : dans certaines parcelles d'ail précoce et sur repousses d'ail dans le Lautrecois, ainsi que dans certaines parcelles d'ail violet et sur *Allium* sauvages dans le secteur de Beaumont de Lomagne.

Pour rappel, *Puccinia allii* est le principal agent responsable de la rouille des *Allium*. Les conditions optimales pour l'infestation sont une température de 15°C associée à 100% d'humidité pendant 4 heures. L'agent pathogène est actif entre 10 et 24°C avec un optimum de développement à 18°C. La durée d'incubation est alors de 20 jours.

**L'apparition des premiers symptômes sur *Allium sauvages* marque le début de la période de risque. Soyez vigilants et observez l'apparition des premiers symptômes sur vos parcelles.**

**Plus d'informations dans le prochain BSV Ail, le jeudi 17 mars 2016**

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière Ail de la Chambre d'agriculture du Tarn et élaboré sur la base des observations réalisées par les conseillers et techniciens des Chambres d'agriculture de Haute-Garonne, du Gers et du Tarn, du CEFEL, de la coopérative ALINEA, de l'OP APRM et d'Arterris.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

Directeur de publication :

Denis CARRETIER  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
Languedoc-Roussillon  
Midi-Pyrénées  
BP 22107 – 31321 CASTANET  
TOLOSAN Cx  
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution  
ISSN en cours